



Jeud 5 décembre 2013

## **Le rapport Bailly** ne remet pas en cause la règle du repos dominical

Le rapport commandé à Jean-Paul Bailly sur la question du travail dominical a été remis au premier ministre le lundi 2 décembre. Ce dernier en a profité pour annoncer la préparation d'une loi courant 2014 reprenant les recommandations avancées par le président d'honneur de La Poste.

« Il n'y aura pas de remise en cause de la règle du repos dominical », a promis d'emblée Jean-Marc Ayrault. Le rapport Bailly préconise ainsi la hausse du nombre de dimanches d'ouverture des commerces que les maires pourraient autoriser, le faisant passer de cinq à douze. Le « nombre maximal de dérogations » à la discrétion des maires passerait de cinq à sept et les commerçants auraient aussi la possibilité de « déroger cinq fois par an à la règle du repos dominical, sous réserve d'une obligation de déclaration préalable auprès du maire ».

Le rapport suggère également la remise à plat de la carte des zones autorisées à ouvrir le dimanche. La loi fixerait ainsi les périmètres et l'octroi de compensations pour les salariés concernés tout en garantissant le principe du volontariat.

En outre, et parmi les points importants du texte, le refus de nouvelles dérogations permanentes pour des secteurs comme le bricolage. Cependant, lors de la présentation du rapport, le premier ministre a laissé entrouverte la possibilité d'une « solution transitoire à certaines situations difficiles » parmi lesquelles celle des magasins de bricolage en Ile-de-France. Pour ce faire, le rapport propose d'« inscrire provisoirement, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le secteur du bricolage dans la liste des dérogeataires ».